ATTESTATION FORMULATION RESPONSABLE

SARPECO 9-PLUS

Utilisation principale : traitement insecticide fongicide préventif des bois

Le produit cité précédemment a été formulé dans le respect des réglementations et de notre charte QSE en vigueur pour les bois de structure renforcés par une solution de préservation. Il ne perturbe pas la qualité de l'air et est applicable dans les locaux destinés à abriter des lieux de vie et de stockage dont ceux de haute qualité environnementale.

RÉGLEMENTATIONS		MARQUAGE CE	ORGANISMES CERTIFICATEURS	
Règlement REACH Règlement CE 1907/2006.	**Règlement Biocides** Règlement (UE) n° 528/2012 AMM : FR-2019-0062 N° inventaire BioCID : 66888	Bois de structure traités éligibles au **marquage CE** selon la **norme EN 15228**.	**Certificat** N° 16591-Fr	Traçabilité et contrôle qualité validés par la **norme ISO 9001.**

NB : Les informations techniques, réglementaires et les certifications sont données dans l'état de nos connaissances, de notre expérience pratique et de la réglementation actuelle. Toute modification de ces informations engendrera une actualisation de la présente attestation.

Date d'effet : 28/07/2025

Fin de validité : 01/12/2026

Responsable Support Clients
et Documentation Technique

Groupe Berkem - 20, Rue Jean Duvert - 33290 Blanquefort - FRANCE
Tél. : +33 (0)5 64 31 06 60 - groupeberkem@berkem.com - groupeberkem.com

TOUTE REPRODUCTION MÊME PARTIELLE INTERDITE